

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

N°: 500-11-064800-242

Date: 24 janvier 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CÉLINE LEGENDRE, J.C.S.

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

EARTH ALIVE CLEAN TECHNOLOGIES INC.

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

-et-

**OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET
RÉELS MOBILIERS**

Mis-en-cause

ORDONNANCE D'ANNULATION ET DE RADIATION

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande de Earth Alive Clean Technologies inc. (la « **Débitrice** ») datée du 17 janvier 2025 intitulée « *Application for the Issuance of an Approval and Reverse Vesting Order and for an Extension of the Time to File a Proposal* » (la « **Demande** »), la déclaration sous serment, les pièces, ainsi que le rapport de Raymond Chabot inc. (le « **Syndic** ») au soutien de la Demande (le « **Rapport** »).

- [2] **CONSIDÉRANT** la notification de la Demande à toutes les parties intéressées.
- [3] **CONSIDÉRANT** les représentations des avocats ainsi que le témoignage du représentant du Syndic lors de l'audience portant sur la Demande.
- [4] **CONSIDÉRANT** que la Cour a émis, en date du 24 janvier 2025, une ordonnance (l'« **Ordonnance de dévolution** ») approuvant les transactions envisagées aux termes de l'entente intitulée *Subscription Agreement* (Pièce R-2 à la Demande) (la « **Convention** ») conclue entre la Débitrice et 9530-8086 Québec inc. (l'« **Acheteur** »).
- [5] **CONSIDÉRANT** que pour donner effet à l'Ordonnance de dévolution et à la Convention, il est nécessaire de procéder à la radiation de certaines inscriptions au Registre des droits personnels et réels mobiliers (le « **RDPRM** »).

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [6] **ORDONNE**, sans limiter les termes de l'Ordonnance de dévolution, à l'Officier de la publicité du registre des droits personnels et réels mobiliers du Québec, sur présentation d'une copie signée du certificat du Syndic substantiellement conforme à celui joint en tant qu'**Annexe A** et d'une copie de la présente Ordonnance accompagnées du formulaire prescrit et sur paiement des droits prescrits, de radier les inscriptions suivantes (collectivement, les « **Inscriptions à radier** »):
- (a) Hypothèque conventionnelle sans dépossession en faveur de MSL Investments inc. inscrite au RDPRM sous le numéro 17-1266475-0001;
 - (b) Hypothèque conventionnelle sans dépossession en faveur de Influx Anse Investments inc. inscrite au RDPRM sous le numéro 17-1060732-0001;
 - (c) Hypothèque conventionnelle sans dépossession en faveur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce inscrite au RDPRM sous le numéro 20-1306540-0001; et
 - (d) Avis de changement de nom inscrit au RDPRM sous le numéro 18-0009077-0001.
- [7] **AUTORISE** l'Acheteur, la Débitrice et le Syndic à entreprendre toutes les actions nécessaires pour donner effet à la radiation des Inscriptions à radier;

- [8] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans caution;
- [9] **LE TOUT**, sans frais.



Céline Legendre J.C.S.